

COMMUNE DE GOUGENHEIM

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 4 mars 2026 à 20 h
Sous la présidence de M. Laurent KRIEGER, Maire
Date de convocation : 26/02/2026

Conseillers élus : 15 Conseillers en fonction : 12 Quorum : 7 Conseillers présents : 11 et représentés : 1

DCM 2026 - 67163 – 9 Autorisation de Programme - Rééchelonnement **« Rénovation énergétique du complexe école/salle des fêtes de Gougenheim »**

Étaient présents : Laurent KRIEGER (maire), Denis STAHL (1er adjoint), Matthieu STOLL (2ème adjoint), Frédéric MOSTER (3ème adjoint), Nathalie WROBEL, Christiane FISCHER, Anne-Catherine RUCK, Alphonse MULLER, Ludovic CRIQUI, Christian HUFFLING, Pascal SCHMITT
Était absent : Laurent BESCOND qui a donné pouvoir à Laurent KRIEGER pour voter en son nom.

Vote : Pour à l'unanimité

Vu les articles L.1612-1, L.1612-29, et L.1612-30 du Code Général des Collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu la délibération du 12 décembre 2025 portant création et affectation de l'autorisation de programme N° 50
« Rénovation énergétique du complexe école/salle des fêtes »

Le maire expose que les opérations relatives à la rénovation énergétique du complexe école/salle des fêtes de la commune n'ont pas démarré en 2025 et qu'il y a lieu de procéder à une modification du calendrier des crédits de paiement faisant l'objet de l'autorisation de programme.

L'enveloppe totale de l'autorisation de programme s'élève à 730 000 €.

Aucun mandat n'a été émis en 2025 sur les crédits de paiement inscrits au budget à hauteur de 60 000 €.

Il y a donc lieu de redéfinir la répartition pluriannuelle des crédits de paiement comme suit :

REPARTITION PLURIANNUELLE DES CREDITS DE PAIEMENT

Autorisation de programme « Rénovation énergétique du complexe école/salle des fêtes »

Crédits de paiement à inscrire au budget pour l'opération d'équipement N°050 « Rénovation énergétique du complexe école/salle des fêtes »

Exercices	2025	2026	2027
Crédits de paiement	0 €	330 000 €	400 000 €
TOTAL		730 000 €	

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **Adopte la nouvelle répartition pluriannuelle des crédits** de l'autorisation de programme N° 50 pour les exercices allant de 2026 à 2027 comme suit :

REPARTITION PLURIANNUELLE DES CREDITS DE PAIEMENT

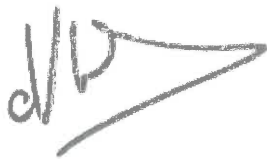
Autorisation de programme « Rénovation énergétique du complexe école/salle des fêtes »

**Crédits de paiement à inscrire au budget pour l'opération d'équipement
N°050 « Rénovation énergétique du complexe école/salle des fêtes »**

Exercices	2025	2026	2027
Crédits de paiement	0 €	330 000 €	400 000 €
TOTAL		730 000 €	

- **Autorise le Maire** à engager les dépenses faisant l'objet de cette autorisation de programme, à inscrire les crédits de paiement afférents au budget communal, et à réaliser les démarches, écritures et opérations inhérentes à la mise en œuvre de la présente délibération.

Nathalie WROBEL, secrétaire de séance



Pour extrait conforme au registre des délibérations
Le Maire, Laurent KRIEGER

